



NUMÉRO 6
AOÛT 2000



Directive de pratique

Affidavits et autres preuves

Dans le cas des appels dont est saisi le Bureau du commissaire, des preuves sont souvent fournies pour présenter des faits ou des renseignements de base ou encore pour satisfaire à des exigences juridiques. Lorsqu'une institution invoque une exception, il peut être nécessaire de présenter des preuves pour satisfaire aux critères d'application de l'exception. Dans un processus d'enquête écrite, les témoignages par affidavit peuvent être souhaitables parce que, contrairement aux autres déclarations faites à l'arbitre, ils sont faits sous serment.

Généralités

1. Les affidavits sont des déclarations écrites faites sous serment. Ils sont souvent utilisés pour présenter un témoignage. Un affidavit doit être fait devant un commissaire habilité à faire prêter serment et à recevoir des affirmations solennelles dans la province de l'Ontario.

Utilisation du témoignage par affidavit

2. Le Bureau du commissaire peut demander un affidavit pour l'aider à statuer sur les faits d'un appel.
3. Au stade de la médiation, lorsque la médiatrice ou le médiateur croit qu'un affidavit peut aider

à régler l'appel, elle ou il peut demander à une partie d'en présenter un. Dans ce cas, la médiatrice ou le médiateur demandera à la partie en question si elle consent à ce qu'une copie de son affidavit soit remise aux autres parties à l'appel. Dans l'affirmative, la médiatrice ou le médiateur remettra une copie de l'affidavit aux autres parties.

4. Lorsque le Bureau du commissaire demande un affidavit au stade de l'arbitrage, l'avis d'enquête précisera les éléments de l'appel et le genre de renseignements qui devraient être inclus.
5. Si un point de fait est litigieux, les parties devraient envisager de présenter leur preuve relativement à ce point sous forme d'affidavit.

Autres renseignements

6. Un affidavit doit contenir des renseignements sur la personne qui le signe, notamment son nom et une explication des raisons pour lesquelles elle est au courant de la preuve présentée dans l'affidavit (souvent il suffit d'indiquer les qualifications et les responsabilités professionnelles de cette personne). L'affidavit doit également préciser la municipalité et le comté ou la région où demeure le signataire.



7. Le témoignage par affidavit doit être suffisamment détaillé pour permettre au Bureau du commissaire ou aux autres parties qui le reçoivent de bien en comprendre le contenu et devrait donc, dans la mesure du possible, se limiter aux faits que connaît la personne qui le signe. Un exemple d'affidavit est annexé à la présente directive.

Directive de pratique

est publié par le **Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.**

Pour nous faire part de vos observations, pour nous informer d'un changement d'adresse, ou pour s'abonner à notre liste de distribution électronique, prière de communiquer avec :

La direction des communications

Commissaire à l'information et
à la protection de la vie privée/Ontario
80, rue Bloor ouest, Bureau 1700
Toronto (Ontario) M5S 2V1

Téléphone : (416) 326-3333 • 1-800-387-0073

Télécopieur : (416) 325-9195

ATS (Téléimprimeur) : (416) 325-7539

Site Web : <http://www.ipc.on.ca>

This publication is also available in English.



Papier recyclé
à 55 %
dont 10 % de
fibres
postconsommation



Exemple d'affidavit

COMMISSAIRE À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION
DE LA VIE PRIVÉE / ONTARIO

CONCERNANT l'appel numéro (*inscrire le numéro de l'appel*) déposé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (ou de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*)

AFFIDAVIT DE (*nom de la personne qui signe l'affidavit*)

Je, (*nom de la personne qui signe l'affidavit*), de (*municipalité de résidence*) du (*comté*) (ou de la [*région*]) déclare sous serment (*ou affirme solennellement*) :

1. Je suis (*description de la personne, notamment titre professionnel et employeur, si ce renseignement est pertinent*). En raison de (*insérer raisons*), je suis au courant des faits exposés dans le présent affidavit.

2. [Énumérer ici les faits pertinents, en numérotant les paragraphes. Indiquer les noms et les titres de poste si ces renseignements sont pertinents.]

3. Le présent affidavit est fait à l'appui (*ou pour appeler*) de la décision du (*de la*) (*nom de l'institution*) (*décrire la décision*) et n'est fait à aucune autre fin.

Fait (*ou affirmé solennellement*) devant moi)
à (*municipalité où l'affidavit est fait*) dans le)
(*comté*) (ou la [*région*]) (*où l'affidavit est fait*),)
le (*date où l'affidavit est fait*))

(*signature*)

Commissaire aux affidavits
(*nom de la personne autorisée à prendre l'affidavit*)